

**Création d'Infrastructure Québec :  
L'Ordre des ingénieurs du Québec réclame plus de ressources  
et de pouvoirs pour la nouvelle agence**

**Montréal, le 5 novembre 2009** – Devant la Commission de finances publiques du Québec, la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M<sup>me</sup> Maud Cohen, ing., a réclaté aujourd'hui qu'Infrastructure Québec soit doté de plus de ressources et de pouvoirs afin de mettre en place les outils et mécanismes pour une gestion à long terme des ouvrages publics.

La présidente de l'Ordre a souligné « *qu'au moment où les différents paliers de gouvernement consentent des investissements massifs pour éponger le déficit d'entretien des infrastructures et pour en construire de nouvelles susceptibles de stimuler l'économie, le Québec doit rompre avec les modes de gestion du passé afin d'assurer la pérennité de ses ouvrages publics et dépenser au mieux l'argent du public* ».

L'Ordre des ingénieurs du Québec accueille favorablement la plus grande latitude accordée à Infrastructure Québec comparativement à l'Agence des partenariats public-privé du Québec, dans le choix des modes de réalisation des travaux. « *Toutefois, l'effondrement d'une partie du viaduc de La Concorde, la mise hors de service total ou partiel de dizaines d'ouvrages dans la foulée de la « Commission Johnson » ainsi que les récents événements sur l'attribution de contrats doivent servir d'enseignements sur nos façons de faire et sur les correctifs que nous devons apporter à la gestion des infrastructures* », d'ajouter M<sup>me</sup> Cohen.

Dans son mémoire, l'Ordre des ingénieurs du Québec soumet une série de recommandations visant à donner au Québec une vision d'ensemble dans la gestion de son parc d'infrastructures publiques afin de se départir des réflexes de gestion au quotidien pour se concentrer sur une gestion intégrée qui tient compte du cycle de vie des ouvrages : la construction, l'entretien, la réfection, l'amélioration et même la démolition éventuelle.

Un organisme comme Infrastructure Québec apparaît à l'Ordre tout désigné pour s'assurer que les gestionnaires d'infrastructures publiques produisent des plans d'intervention et de financement à long terme afin d'offrir un niveau de service satisfaisant au meilleur coût pour la société.

Des programmes d'intervention sur les nouvelles infrastructures devraient être déposés auprès de cet organisme qui ferait les contrôles nécessaires, consoliderait l'information et la transmettrait au gouvernement. Cet organisme doit agir en toute transparence afin d'éclairer la société sur les choix auxquels elle est confrontée et redonner confiance au public. Il doit avoir la responsabilité de faire rapport au gouvernement sur l'état général de la gestion des infrastructures, notamment en ce qui a trait aux déficits d'entretien et aux investissements.

Pour l'Ordre des ingénieurs du Québec, Infrastructure Québec serait l'organisme par excellence pour jouer le rôle d'expert-conseil et d'accompagnateur des gestionnaires d'infrastructures publiques. Il devrait faire office de lieu de rassemblement des informations pertinentes quant à l'état de nos ouvrages, devenant ainsi une mémoire collective des interventions désormais réalisées sur nos infrastructures publiques. De cette manière, l'Ordre est convaincu que non seulement les gestionnaires d'organismes publics visés par le projet de loi s'y référerait, mais également les autres donneurs d'ouvrages dont les municipalités qui sont moins bien nanties pour faire face à des projets majeurs pour leur communauté.

*Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 58 000 professionnels du génie de toutes disciplines. Le terme ingénieur désigne tout membre de l'Ordre détenteur d'un permis d'exercice lui conférant le droit d'effectuer des actes professionnels à titre exclusif. Le rôle de l'Ordre consiste à encadrer la pratique du génie, afin de s'assurer de la qualité des services rendus par ses membres et de veiller ainsi à la protection du public.*

**Pour consulter le mémoire, voir la version électronique du présent communiqué : [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)**

**Source et renseignements :**

Daniel Boismenu, directeur des Communications et des Affaires publiques  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Téléphone cellulaire : 514 349-6141  
514 845-6141, poste 3106 (heures normales de bureau)